



Règlement du concours de dessin 2025

« Du Panier au Guidon : Passion Sport »

PRÉAMBULE

Le CA Pontarlier basket organise un **concours de dessin** à destination de ses licenciés.

Il est organisé **en partenariat avec la Librairie Rousseau de Pontarlier**, représenté par M. Bertrand DREZET, gérant.

ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours de dessin est ouvert à tous les licenciés du CA Pontarlier Basket des catégories U7 à U15.

La participation au jeu est gratuite et sur la base du volontariat.

La participation est individuelle ou collective au sein d'une même catégorie de joueurs.

La participation est nominative (identité de la personne ou de tous les membres d'un même groupe).

La participation est limitée à une seule production par inscrit, qu'il soit individuel ou collectif.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les productions sont l'œuvre de chacun des participants.

Ils sont libres de la réaliser avec les techniques de leur choix : feutres, crayons, fusain, gouache, aquarelle, stylo, collage...

Chaque participant doit réaliser un dessin sur une feuille de **format de type Canson (24 x 32 cm)**.

ARTICLE 3 – VALIDATION DES PARTICIPATIONS

Pour valider sa participation, le candidat (individuel ou collectif), doit :

- Déposer au gymnase Charles de Gaulle, auprès de son entraîneur ou d'un membre du comité, son œuvre, **au plus tard le lundi 30 juin 2025**.
- Inscrire au dos de sa création, en haut à droite : nom, prénom, âge, catégorie au club, coordonnées téléphoniques
- S'il y a plusieurs personnes pour une même participation, l'ensemble des données doit être indiqué pour chacune d'elles

ARTICLE 4 – CRITÈRES DE SÉLECTION

Les dessins seront classés en **2 catégories d'âges** :

- **U7 / U9**
- **U11 / U13 / U15**

Seront désignés **6 lauréats, soit 3 lauréats par catégorie**.

Il s'agira des meilleures productions respectant la thématique proposée : **Du Panier au Guidon : Passion Sport**.

Les choix seront réalisés par un jury qui se fondera sur les critères suivants :

- **Pertinence par rapport au thème**
- **Qualité artistique**
- **Originalité de l'œuvre**

Les dessins récompensés feront l'objet de publications sur le site internet du club, ainsi que sur les comptes Facebook et Instagram.



ARTICLE 5 – COMPOSITION DU JURY

Le jury sera désigné par les membres du bureau du club. Ils se réservent le choix final des personnes retenues. Les membres du jury seront appelés pour prendre connaissance des œuvres anonymisées et délibérer. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 6 – LES RÉCOMPENSES

Les prix sont offerts par le partenaire du jeu concours, la Librairie Rousseau de Pontarlier. Ils sont sous forme de **bons d'achat à la librairie pour une valeur totale de 210 €**.

Les auteurs des dessins sélectionnés recevront :

- | | |
|--|--|
| - Catégorie U7 / U9 : | - Catégorie U11 à U15 : |
| 1 ^{er} prix : un bon d'achat de 50 € | 1 ^{er} prix : un bon d'achat de 50 € |
| 2 ^{ème} prix : un bon d'achat de 35 € | 2 ^{ème} prix : un bon d'achat de 35 € |
| 3 ^{ème} prix : un bon d'achat de 20 € | 3 ^{ème} prix : un bon d'achat de 20 € |

Chaque lauréat sera averti directement par téléphone.

ARTICLE 7 – CALENDRIER DU CONOURS

- **Lundi 26 mai** : ouverture du jeu-concours (informations via les comptes Facebook et Instagram, sur le site internet du club et via l'application SportEasy)
- **Lundi 30 juin** : clôture des participations
- **Début juillet** : publication des résultats sur SportEasy, le site internet et les réseaux sociaux et remise des prix aux lauréats

ARTICLE 8 – DROITS D'AUTEUR

Conformément à la loi RGPD, les données recueillies pour ce jeu-concours ne seront utilisées que dans le cadre du déroulement de l'évènement et de la remise des lots.

Les participants au présent concours autorisent la CA Pontarlier Basket à diffuser leur création et leur identité sur SportEasy, le site internet et les réseaux sociaux du club.

Tous les dessins du présent concours restent la propriété du CA Pontarlier Basket qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information et de sensibilisation de ses licenciés et du grand public.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Le règlement peut être consulté librement sur le site internet du club [CAP Basket : le 1er club de Basket du Haut-Doubs](#) / rubrique « Actualités ».

Fait à Pontarlier, le 24/05/2025